

Rapport d'activité 2022

2022 a été une année de re-stabilisation, après les deux exercices passablement perturbés par la pandémie de Covid-19. Retour à une vie de groupe normale, reprise de quelques relations publiques... Quel bonheur !

Quelques chiffres balises

- 2 nouvelles personnes ont rejoint notre comité, où tous les sortants se représentaient. Deux femmes, ce qui équilibre enfin mieux notre comité (3 femmes pour 4 hommes).
- 11 permanent·es, 15 médiatrices et médiateurs.
- 50 membres cotisants.
- 117 appels (105 en 2020) dont 14 ont débouché sur une médiation (7), 47 s'étant limités à une aide par téléphone (57), 17 s'étant arrêtés (49), soit par refus d'une des parties, soit du fait d'autres circonstances.

Activités de la permanence

Plusieurs personnes ont dû renoncer à assurer des permanences, faisant régresser le nombre des personnes qui s'y dévouent à la limite du dangereux pour notre travail. Il faudra absolument veiller à ce que ce nombre ne diminue pas davantage.

3 nouvelles personnes – 2 femmes et 1 homme – ont rejoint l'équipe, et sont, à la fin de l'année, passées au statut d'observatrices ou déjà de co-médiatrices.

Notre association reçoit un nombre réjouissant de propositions de collaborations. Toutefois, vu le poids que représente leur formation, et pour ne pas allonger démesurément le temps d'attente de ces candidat·es, nous avons décidé de suspendre l'accueil de nouvelles candidatures jusqu'en 2024 !

Notre **permanence téléphonique** est toujours tenue 2 fois par semaine : les lundis soir de 19h à 21h et les vendredis matin de 9h à 11h, à l'exception des jours fériés et des vendredis pendant les vacances scolaires d'été.

L'évolution notée en 2021 se confirme : De plus en plus de demandes nous sont formulées par e-mail plutôt que par téléphone. Cette pratique, qui suit une tendance très générale de notre société, ne va pas sans nous causer des soucis, puisque nous n'avons pas toujours tous les renseignements nécessaires et peinons souvent à rappeler les personnes qui nous ont écrit. L'absence usuelle d'inscription des numéros de téléphone portable dans les registres téléphoniques (local.ch, search.ch) nous pose également problème.

Séances de médiation

Par rapport à 2021, le nombre de dossiers ayant abouti à des séances médiation a doublé. Etonnant ! Sur ces 14 médiations, on notera :

- que 2 ont nécessité deux séances, les 12 autres une seule ;
- que seulement 3 se sont conclues sans qu'aucun accord, même partiel, n'ait été trouvé.

Voici quelques exemples de thématiques traitées lors de ces séances de médiation :

- Un propriétaire se plaint de « mauvaises herbes » passant sous la palissade délimitant son terrain et envahissant sa propriété.
- Un club sportif vit de douloureuses tensions entre un de ses entraîneurs et une athlète.
- Une famille est heureuse de bénéficier d'un jardin, ses enfants y jouent notamment au trampoline... mais une famille voisine souhaiterait le calme.
- Un locataire fume parfois au jardin avec ses amis, la fumée entre dans l'appartement du 1^{er} étage par les fenêtres, où une locataire en souffre.
- Un autre locataire a un chat et laisse sa porte palière entrouverte pour permettre à cet animal d'aller et venir à sa guise. Problème : les odeurs de la caisse à chat toute proche de ladite porte...
- Un chien laisse des poils dans l'ascenseur commun à deux familles en co-propriété.
- Une famille locataire dépose des objets à un emplacement qui entrave l'accès au garage commun à d'autres familles.
- Une locataire a extrait le linge de sa voisine du sèche-linge et l'a entreposé dans un sac en plastique, ce qui a fortement déplu à la propriétaire dudit linge...
- Une famille a racheté à une autre une part de sa maison ; mais elle ne s'y sent pas vraiment chez elle, vu les fréquentes observations de l'autre.

Bien sûr, ces thèmes ne sont jamais seuls en cause : c'est le propre des conflits qu'une fois enclenchés, ils font feu de toute occasion d'en multiplier les motifs et les épisodes.

Les motifs objectifs de plaintes tournent, comme d'habitude, autour des notions de bruit, d'odeur, d'empiètement, vécus comme des *dérangements*. A quoi ont très souvent répondu des réclamations répétitives, menant à l'impression de *harcèlement*. Le tout débouchant, de part et d'autre, sur une impression de *manque de respect*, parfois même de racisme ou de xénophobie.

L'augmentation du nombre de médiations organisées par nos soins est-elle une tendance durable ? Signifie-t-elle une meilleure conscience de notre existence dans le public ? Ou – hélas – une recrudescence des conflits de voisinage ? Nous nous posons ces questions, et l'avenir y répondra sans doute...

Parallèlement, un souci est à signaler : Les personnes nous sollicitant pour demander une médiation souhaitent souvent qu'elle ait lieu à une heure où peu de nos médiatrices et médiateurs sont disponibles. Il conviendra d'y réfléchir, et peut-être de limiter au maximum les médiations tenues pendant les horaires de travail.

Activités du comité

Comme d'habitude depuis pas mal d'années, notre comité s'est réuni 5 fois. Les deux nouvelles membres ont été accueillies et « mises en train », ce qui a aussi occasionné une redistribution des responsabilités. Voici quelques autres points saillants du travail du comité :

Nous avons maintenu et précisé nos liens avec la Plateforme vaudoise pour la promotion de la médiation.

Nous avons fait le nécessaire pour que le personnel assurant les permanences de l'ASLOCA soit rappelé à notre existence et pense, par conséquent, à donner notre adresse à des personnes s'adressant à elles pour des conflits relevant de notre compétence.

Une rencontre avec la Police de proximité de l'Ouest lausannois a été planifiée ; malheureusement, suite à un malentendu elle a dû être reportée à 2023.

Une nouvelle manière d'introduire nos nouvelles recrues aux outils informatiques utilisés a été mise au point et testée avec succès. Cela devrait faciliter l'apprentissage de ces personnes.

Divers aspects de nos procédures ont été révisés et clarifiés ; ainsi, les fonctions que doit remplir le *suivi* des séances de médiation ont été précisées ; l'*accord préalable de médiation* que nous envoyons avant toute séance de médiation a été précisé quant aux attitudes attendues et à la clause de confidentialité.

Avec l'aide d'un groupe de travail ad-hoc, le comité s'est également penché sur nos outils bureautiques et sur les possibilités d'en faciliter l'usage par chacune et chacun des actifs. Tâche pas toute simple, les attentes étant aussi différentes que les compétences en matière d'utilisation des logiciels impliqués... Cette démarche se poursuivra en 2023.

Notre trésorière et comptable ayant manifesté le souhait de se retirer, il a fallu chercher à la remplacer. Cela sera chose faite dès l'exercice 2023. Nous remercions très chaleureusement Esther Tomanek qui depuis 2017 a assumé cette tâche bénévolement, avec une disponibilité et une gentillesse sans faille.

Autre aspect administratif, le retrait des bons vieux bulletins de versement au – douteux – bénéfice des « QRfactures » nous a obligés à revoir de fond en comble les modalités d'envoi de nos factures et demandes de cotisations.

Formation continue

Nous avons organisé une journée de formation continue sur le thème de l'*accueil des émotions* en médiation.

Deux soirées et un samedi entier ont permis à nos actives et actifs de se retrouver, de partager les problèmes rencontrés, et de s'exercer, encore et toujours, à la médiation.

Vers une nouvelle présidence

J'ai annoncé mon retrait des activités de l'AsMéd-VD pour l'AG de 2023. Il a donc fallu commencer d'organiser la reprise des assez nombreuses tâches qui m'incombaient : présidence, tenue de nos outils informatiques, responsabilité des formations continues...

Cette succession est en passe d'aboutir harmonieusement, grâce au dévouement de plusieurs personnes et à une bien meilleure répartition des tâches. Il est certainement salutaire, pour l'avenir de notre association, que le travail y soit ainsi mieux réparti.

A l'heure de me retirer, je constate que « les temps changent » : la plupart de nos actives et actifs actuel·les ont été formés à la médiation ailleurs qu'en nos rangs ; leur maîtrise des outils informatiques et bureautiques est bien meilleure que celle de leurs aîné·es. La gestion de notre travail peut donc se renouveler, se préciser, se moderniser, pour davantage de confort de tous et, nous l'espérons, un pilotage encore meilleur de nos activités, amenant, qui sait, à encore mieux faire connaître notre existence et la pertinence de la médiation de voisinage dans le public vaudois.

C'est sur cet espoir que je désire terminer ce dernier rapport annuel que je signe. L'AsMéd-VD a débuté en janvier 1996. Cela fait donc 27 ans déjà que nos bénévoles offrent leur temps et leurs compétences pour aider à résoudre des conflits de toute sorte. Cela représente quelque 2'500 permanences, des milliers d'appels téléphoniques reçus et donnés, et bien sûr, totalise des dizaines de milliers d'heures de travail bénévole. Bravo et merci à chacune des personnes qui y contribue ou y a contribué !

Le 29 mars 2023



Philippe Beck, président